



## LE RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER EN DANGER SUPPLIQUE POUR UN PLAN D'URGENCE POUR PRÉPARER LA RENTRÉE

NOTE DE SYNTHÈSE

**Alors que la quasi-totalité des 522 établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger sont aujourd'hui fermés, en conséquence de la pandémie de Covid-19, les rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, M. Robert del Picchia et M. André Vallini, appellent à un plan d'urgence pour leur venir en aide et répondre aux difficultés financières des familles.**

**À défaut d'un engagement massif et rapide en faveur de l'enseignement français à l'étranger, confronté à une forte concurrence, le trentième anniversaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) risque de marquer le début d'un repli, remettant en cause la dynamique enclenchée depuis deux ans pour permettre un doublement des effectifs à l'horizon 2030.**

*Communication de M. Robert del Picchia et M. André Vallini, sénateurs, rapporteurs pour avis du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » pour la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat*

*Pendant le confinement lié à la crise sanitaire, les rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées poursuivent leurs travaux en télétravail. Cette communication écrite vise à en rendre compte. Elle sera soumise à l'approbation de la commission lors de sa prochaine réunion plénière.*

De nombreuses familles des écoles et lycées français à l'étranger font aujourd'hui face à de grandes difficultés, avec très peu de visibilité sur l'évolution de leur situation financière à moyen terme : il est urgent de leur proposer des **aménagement des droits de scolarité**, de prendre des mesures pour **préservé les équilibres financiers des établissements** et, surtout, de **rétablir la confiance** au sein du réseau en réaffirmant l'engagement de l'État à maintenir la pérennité et la qualité de l'enseignement français à l'étranger.

**Le Sénat a souhaité enclencher le mouvement en adoptant, le 22 avril 2020, deux amendements** de M. Robert del Picchia, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2020 : l'un

pour abonder l'enveloppe des aides à la scolarité ; l'autre pour augmenter le budget de l'AEFE afin de lui permettre de faire face à la crise.



Lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi (AEFE)

Mais, au-delà, c'est **un plan d'urgence de grande envergure qui est nécessaire**. Il est très attendu par la communauté de l'enseignement français à l'étranger.

DLC N° 127 (2019-2020)

AVRIL 2020

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, s'est engagé à apporter « **un soutien massif à tout le réseau et à garantir ainsi sa continuité** », lors de son [audition en visioconférence](#) par la commission le 15 avril 2020.

Lors de l'examen par le Sénat des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificatives pour 2020, le 23 avril 2020, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, M. Olivier Dussopt, s'est engagé à prendre en compte les amendements budgétaires ayant attiré l'attention sur les difficultés de certains secteurs, malgré leur retrait du texte final. **La commission sera attentive aux suites qui seront données à ces engagements.**

Un aménagement du dispositif des bourses scolaires a d'ores et déjà été mis en place : il est bienvenu mais devra être suffisamment conséquent et complété par des mesures d'aides aux familles de nationalité étrangère. Une attention doit être portée à tous les établissements, notamment ceux de petite taille, alors que **le risque d'un recul des effectifs à la rentrée prochaine est réel.**

À défaut d'un engagement massif et rapide pour l'enseignement français à l'étranger, confronté à une forte concurrence, le trentième anniversaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) risque de marquer **le début d'un repli, remettant en cause la dynamique enclenchée depuis deux ans pour un doublement des effectifs à l'horizon 2030.**



Lycée Français international André Malraux de Murcie (Espagne), Mission laïque française.

### ***I – Un réseau d'enseignement toujours attractif malgré une forte concurrence mondiale***

À la rentrée 2019-2020, le réseau de l'enseignement français à l'étranger comptait **522 établissements scolaires homologués** (dont 98 de la Mission laïque française), implantés dans 139 pays. Ces établissements scolarisent **370 000 élèves dont un tiers est de nationalité française et deux tiers de nationalité étrangère**. Le réseau poursuit sa croissance, avec 30 nouveaux établissements homologués à la rentrée 2019 et une augmentation des effectifs de 16 % en sept ans, malgré une forte concurrence au niveau mondial.

Les établissements de l'enseignement français à l'étranger se répartissent en 71 établissements en gestion directe (gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger), 156 établissements conventionnés (ayant passé une convention avec l'AEFE, portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions) et de 295 établissements partenaires (ayant passé un accord de partenariat avec l'agence).

Le **personnel du réseau** est constitué de 6 052 personnels titulaires de l'éducation nationale détachés auprès de l'AEFE, dont 909 ont le statut d'expatrié, et 5 143 celui de résident. Le réseau emploie par ailleurs 30 000 agents de droit local.

Ce réseau AEFE est complété par le **réseau labellisé**, créé en 2012 (LabelFrancEducation), qui compte 393 établissements dans 58 pays, et par le **programme FLAM** (Français langue maternelle), créé en 2001, qui repose sur 170 associations.

## ***II - Des ambitions fortes malgré un budget sous tension et des difficultés structurelles***

L'AEFE bénéficie d'une subvention inscrite au budget de la mission « Action extérieure de l'État », d'un montant de **409 M€ en loi de finances initiale pour 2020** (+ 6%). Elle gère, par ailleurs, **105 M€ d'aides à la scolarité** (montant stable) pour environ **25 000 boursiers**.

Après une annulation de crédits de 33 M€ en 2017, le montant de la dotation de l'AEFE a été stabilisé. En 2020, **il augmente de 25 M€**, afin de commencer à financer le **doublé du nombre d'élèves scolarisés d'ici à 2030**, objectif fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté le 20 mars 2018.

Cet objectif est ambitieux compte tenu d'un cadre budgétaire contraint. L'autofinancement des établissements en gestion directe et conventionné s'élève à 65 %, provenant principalement des frais de scolarité.

Ces établissements ont été mis sous pression, au cours des années récentes, par des variations dans le montant de leurs remontées financières à l'Agence. Les deux sources traditionnelles de ressources propres des services centraux de l'AEFE sont, en effet, la participation financière complémentaire (PFC) sur les frais de scolarité et la participation à la rémunération des personnels résidents (PRR), dues par les seuls établissements en gestion directe et conventionnés. Après avoir été porté à 9 % en 2018, le taux de la participation financière complémentaire a été ramené à 7,5 % en 2019 puis à 6 % en 2020.

En 2020, l'augmentation de la subvention de l'État à l'AEFE devait permettre de progresser vers l'ambition de doublement des effectifs, grâce à une extension du réseau, à un effort en faveur de la formation des enseignants et à une politique de développement des outils numériques.

Avant même la crise résultant de la pandémie de covid-19, **cette dynamique était toutefois freinée par des blocages structurels**, comme les rapporteurs la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées l'ont montré dans leur [avis sur le projet de loi de finances pour 2020](#) :

- **L'enveloppe des bourses est insuffisante** : les aides à la scolarité n'ont fait l'objet d'aucun effort financier supplémentaire, alors qu'elles sont indispensables au développement du réseau ;

- **Les détachements de personnel ne sont pas à hauteur des enjeux** : seulement 1000 détachements supplémentaires sont programmés à l'horizon 2030 (+ 11 %) ;

- L'AEFE et les établissements sont confrontés à des **obstacles à l'emprunt**.

## ***III - Des ambitions remises en cause par l'impact économique de la crise du covid-19***

L'AEFE fêtera cette année ses trente ans dans un contexte bouleversé par l'épidémie de coronavirus et ses conséquences économiques majeures sur tous les continents. La **quasi-totalité des 522 établissements du réseau sont, à l'heure actuelle, fermés**, en raison des mesures de confinement imposées par la pandémie. Le mouvement de fermeture a commencé dès janvier en Chine, avant de s'étendre d'abord en Asie, puis, à partir de mars, à tous les continents.



La continuité pédagogique au sein du réseau (AEFE)

Comme partout en France, la **continuité pédagogique** est un défi pour les équipes enseignantes et requiert un fort investissement des familles. Les établissements mobilisent leurs outils numériques ainsi que le CNED (Centre national d'enseignement à distance). De nombreuses solutions sont proposées.

Mais cette crise souligne aussi l'**urgence d'investir dans les outils numériques**, pour renforcer l'attractivité du réseau. La continuité pédagogique se révèle particulièrement complexe à mettre en œuvre pour les plus jeunes, dans les classes de maternelle, et dans les familles non francophones.

Surtout, de nombreuses familles font face à **des difficultés financières** qui risquent de perdurer dans le temps.

Nombreux sont ceux qui n'ont qu'une faible visibilité sur leur situation à moyen terme. Des familles pourraient être contraintes de rentrer en France. D'autres pourraient se tourner, à moindre coût, vers l'enseignement local (souvent gratuit) ou vers l'enseignement à distance, dont le marché est florissant.



Groupe Facebook « Avenir des Lycées Français du Monde en Danger » créé par des parents d'élèves.

C'est pourquoi la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE) alerte aujourd'hui sur le **risque d'un recul significatif des effectifs** à la rentrée prochaine. Ce risque est variable selon les établissements.

Certaines associations de parents d'élèves estiment que ce recul pourrait être de l'ordre de 10 % à 15 % dans leur établissement.

Cet impact est pour le moment difficile à quantifier, alors que les campagnes de réinscription démarrent à peine. Un **diagnostic précis**, établissement par établissement, est nécessaire pour anticiper les difficultés.

Face à cette situation, les réponses à apporter sont de plusieurs ordres :

- Une **augmentation, dès cette année, de l'enveloppe des aides à la scolarité** : un aménagement du dispositif des bourses, prenant en compte les revenus de l'année en cours, a été annoncé. Cet effort devra être conséquent et maintenu dans la durée. **Le Sénat a adopté un amendement en ce sens de M. Robert del Picchia, le 22 avril 2020**, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2020.

- Une **aide d'urgence**, permettant des **aménagements des frais de scolarité pour toutes les familles, françaises et étrangères**, mises en difficulté par la crise : aider les seules familles françaises est insuffisant, alors que deux tiers des élèves du réseau sont de nationalité étrangère. Cet accompagnement est une nécessité pour équilibrer les budgets des établissements mais c'est aussi une obligation morale vis-à-vis des familles qui ont fait le choix de l'enseignement français.

- Une **modulation des taux de participation** des établissements au budget de l'AEFE (PFC et PRR) et la **préservation des fonds de roulement des établissements**, ce qui nécessite une **augmentation du budget de l'Agence**, dès cette année. **Le Sénat a adopté un amendement en ce sens de M. Robert del Picchia, le 22 avril 2020**, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2020.

- Une **attention à la situation des établissements de petite taille**, notamment dans la catégorie des établissements partenaires, dont la viabilité financière pourrait être remise en cause par un recul des effectifs. Ces

établissements sont souvent situés dans des zones où il n'y a pas d'autre présence française. Ils sont essentiels à notre diplomatie d'influence. **Aucun établissement ne doit fermer.**

- Enfin, c'est essentiel, **il est indispensable de maintenir le lien de confiance avec les familles**, actuellement fragilisé : cela nécessite de réaffirmer l'engagement de l'État à **maintenir la pérennité et la qualité du réseau sans augmentation des frais de scolarité.**

***Sans un soutien financier significatif, le trentième anniversaire de l'AEFE risque de marquer un repli remettant en cause la dynamique enclenchée l'an dernier. Le sauvetage des établissements d'enseignement français à l'étranger est indispensable, à court terme, pour répondre à leurs besoins immédiats, et à long terme, pour garantir la pérennité et maintenir la qualité d'un réseau d'enseignement sans équivalent, qui est l'un des fleurons de la diplomatie culturelle et d'influence de la France.***

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées  
<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>  
15 rue de Vaugirard 75006 Paris - [secretariat-affetra@senat.fr](mailto:secretariat-affetra@senat.fr)



**M. Christian Cambon, Président**  
Sénateur du Val-de-Marne  
(Groupe Les Républicains)



**M. Robert del Picchia**  
Sénateur des Français établis hors de France  
(Groupe les Républicains)



**M. André Vallini**  
Sénateur de l'Isère  
(Groupe Socialiste et Républicain)